

COMPTE RENDU

Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

Séance du 3 Novembre 2021

Date de convocation : 26 Octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE (arrivée à 18h40) Del 2
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID
- RAGOT CHANTAL
- RIPAUD-CADIOU JULIA (arrivée à 19h15) Del 8
- BARBIER ROBIN
- MARIE FLORENCE
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD (arrivé à 18h37) Del 2
- CAMON ISABELLE
- FELTRIN PIERRE
- NAVATTE FLORENCE
- BLANCHARD CHARLINE

Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

- VEILLOT JULIE

A été désigné secrétaire : MARIE Florence

Conseil Municipal du 3 Novembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de Multi Impression pour un montant de 366.66 euros HT.

Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 0, Votants 13, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-11-003 : Publiée le : 9 Novembre 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Novembre 2021

Madame Molisson Stéphanie propose de demande la participation des commerçants et des Vignerons.

Monsieur Le Maire donne son avis. Il préfère que la Commune prenne en charge la dépense entièrement. Réflexion pour une prochaine édition.

DCM 2021-11-004 : Réfection du secrétariat

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte Marc afin de présenter les différents devis pour la réfection du secrétariat.

2 devis :

- Narbonne Nicolas 1 830.80 euros TTC (avec fourniture toile de verre)
- Entraide et Solidarités 1 814.00 euros TTC (avec fourniture toile de verre)
- Entraide et Solidarités 1 689.00 euros TTC (sans toile de verre)

Le Conseil Municipal décide de mettre de la toile de verre.

Il est procédé à un vote à main levée.

Narbonne Nicolas : 11

Entraides et Solidarités : 1

Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'engager les travaux
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de NARBONNE Nicolas (11 voix pour) pour un montant de 1 830.80 euros TTC.

Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 0, Votants 13, Exprimés 13

Pour : 13

Narbonne Nicolas : 11

Entraides et Solidarités : 1

Contre : 0

Abstention : 1

DCM N° 2021-11-004 : Publiée le : 9 Novembre 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Novembre 2021

DCM 2021-11-005 : Budget Assainissement : provision au titre d'un recouvrement

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du mail de Monsieur Viano (Conseiller aux Décideurs Locaux) concernant une provision obligatoire au titre d'un recouvrement fortement compromis pour la somme de 889.75 euros (15% de 5 931.67).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** la provision obligatoire pour la somme de 889.75 euros
- **AUTORISE** Monsieur Le maire à mandater cette somme

Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 0, Votants 13, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-11-005 : 9 Novembre 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Novembre 2021

DCM 2021-11-006 : Décision modificative – Budget Assainissement

Monsieur Le Maire Madame expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les virements de crédits ci-dessous :

Objet de la dépense	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
PROVISION AU TITRE D'UN RECOUVREMENT	61523	889.75	6817	889.75

Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 0, Votants 13, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-11-006 : 9 Novembre 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Novembre 2021

DCM 2021-11-007 : Décisions modificatives – Budget Commune

Conseil Municipal du 3 Novembre 2021

Monsieur Le Maire Madame expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les virements de crédits ci-dessous :

Objet de la dépense	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
FOURNITURE ET POSE D'UNE CHAUDIERE	2135 – opér 87	2 857.66	2158	2 857.66
RESTITUTION DE LA PSR	022	1 000.00	7489	1 000.00

Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 0, Votants 13, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-11-007 : 9 Novembre 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Novembre 2021

DCM 2021-11-008 : Conseil Départemental 37 : convention de partenariat – modalités de l'ouverture du pigeonnier de Roncé

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la convention de partenariat avec le Conseil départemental 37 concernant les modalités de l'ouverture du Pigeonnier de Roncé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat

Représentant un représentant de la Commune

Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 0, Votants 13, Exprimés 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-11-008 : 9 Novembre 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Novembre 2021

Ouverture du Pigeonnier par un représentant de la Commune et non par un agent communal.
Horaires : Mardi au Dimanche de 10h00 à 18h00

DCM 2021-11-009 : Domaine Grosbois : demande d'évolution du PLUi

Conseil Municipal du 3 Novembre 2021

Madame Molisson Stéphanie quitte la salle car lien de parenté avec le Domain Grosbois.
Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Domaine Grosbois concernant une demande d'évolution du PLUi. En effet dans le cadre de l'écotourisme et du développement de leur entreprise, le Domaine Grosbois souhaite installer trois micro-maisons sur leurs terres agricoles.

Vote à bulletin secret.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **EMET** un avis favorable au projet (11 voix pour)
- **DEMANDE** l'intégration du projet dans la prochaine évolution du PLUi

Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 0, Votants 13, Exprimés 13

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2

DCM N° 2021-11-009 : 9 Novembre 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Novembre 2021

DCM 2021-11-010 : Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Delafond-Caillé Charlotte afin de présenter le poste. Monsieur Le Maire expose que depuis le 1^{er} Janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en « parcours emploi compétences ». Le parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail en particulier les chômeurs de longue durée, les seniors, les travailleurs handicapés ou les bénéficiaires de certains minima sociaux (RSA, ASS, AAH)

L'orientation en PEC s'appuie sur un diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi réalisé par le conseiller du service public de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, Département)

Il est proposé un vote à main levée :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Conseil Municipal du 3 Novembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de créer 1 poste à compter du 22 Novembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » (13 voix pour)
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce

Vote : Membres 15, Présents 14, Représentés 0, Votants 14, Exprimés 14

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

DCM N° 2021-11-010 : 9 Novembre 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Novembre 2021

DCM 2021-11-011 : Adhésion au groupement de commandes « POLE ENERGIE CENTRE »

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la Commune de Panzoult a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la Commune de Panzoult au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la Commune de Panzoult sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de l'adhésion de la Commune de Panzoult au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et d'électricité, et les services associés ;
- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur Le

Conseil Municipal du 3 Novembre 2021

Maire pour le compte de la Commune de Panzoult dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,

- **PREND** acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la Commune de Panzoult pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Panzoult, et ce sans distinction de procédures,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à habiliter le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Commune de Panzoult,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

Vote : Membres 15, Présents 14, Représentés 0, Votants 14, Exprimés 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-11-011 : 9 Novembre 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Novembre 2021
--

DCM 2021-11-012 : VALECO : promesse de bail en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au Sol

Une note explicative de synthèse a été adressée à tous les membres du conseil municipal conformément aux exigences de l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Le Maire présente devant le Conseil Municipal le projet envisagé par la société VALECO à savoir : la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit Lande du Ruchard, sur la Commune de Panzoult, Département de l'Indre et Loire.

Considérant les engagements pris par la Société VALECO auprès du Conseil Municipal ;

Considérant que la commune de Panzoult est propriétaire de : - La parcelle cadastrée A 698 – Sise Commune de Panzoult

Conseil Municipal du 3 Novembre 2021

Considérant qu'une partie de cette parcelle est nécessaire à la réalisation du projet de centrale photovoltaïque. Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer.

Vote à bulletin secret.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents (14 voix pour) :

- **DECIDE** de consentir sur la parcelle susmentionnée, sise Commune de Panzoult, - Une promesse de bail emphytéotique au profit de la Société VALECO. Cette promesse de bail sera consentie à titre gratuit. La promesse aura une durée de validité de quatre (4) années à compter de sa date de signature. Cette promesse est consentie en vue de conclure un futur bail emphytéotique sous conditions suspensives consenti pour une durée de quarante (40) années à compter de la mise en exploitation de l'installation photovoltaïque. Ledit bail emphytéotique sera consenti moyennant une redevance annuelle et forfaitaire, d'un montant total de 3 300 euros par hectare clôturé. Ladite redevance sera due à la première des deux dates suivantes :
 - o La mise en exploitation des installations ;
 - o Dans un délai de DEUX (2) ans à compter du commencement des travaux
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer la promesse de bail emphytéotique ci-dessus ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage du projet. Il est ici rappelé que Monsieur Le Maire ne pourra valablement engager la commune de Panzoult qu'une fois que la présente délibération sera devenue exécutoire, après dépôt en Préfecture.

Vote : Membres 15, Présents 14, Représentés 0, Votants 14, Exprimés 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-11-012 : 9 Novembre 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Novembre 2021
--

DCM 2021-11-013 : Projet réhabilitation thermique d'une maison de Bourg pour y créer des logements : dossier CRST – choix des entreprises et plan de financement

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le projet réhabilitation thermique d'une maison de Bourg pour y créer des logements a été retenu pour une subvention au titre du CRST.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte afin de nous présenter les différents lots / devis ainsi que le plan de financement.

Conseil Municipal du 3 Novembre 2021

DEPENSES		RECETTES	
Nature des travaux	Montant	Nature des apports financiers	Montant
Plâtrerie - Isolation	28 224.65	CRST	22 325.23
Chauffage Pac	11 409.42		
Radiateurs	1 200.00		
Plomberie	4 026.63		
Electricité	18 314.84	Autofinancement	88 350.52
Electricité / Climatisation	3 404.90		
Décoration	14 643.00		
Velux Toiture	8 521.25		
Conseil	1 890.00		
Panneaux travaux CRST (estimation)	2 000.00		
Architecte	2 000.00		
TOTAL HT	92 229.79		
TOTAL TTC	110 675.75	TOTAL TTC	110 675.75

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la validation du projet.
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre du CRST
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote : Membres 15, Présents 14, Représentés 0, Votants 14, Exprimés 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2021-11-013 : 9 Novembre 2021 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 9 Novembre 2021

DCM 2021-11-014 : Projet réhabilitation thermique d'une maison de Bourg pour y créer des logements : demande de subvention DSIL

Après discussion au sein du conseil Municipal, il est décidé de ne pas faire de demande au titre de la DSIL.

Questions et informations diverses – Tour de table

Desbourdes Francis : Congrès des Maires le 30 Novembre 2021. Repas 35 euros. Inscriptions avant le 23 Novembre 2021.

Molisson Stéphanie : Site de la Commune en ligne.

Navatte Marc : Demande de Madame Gabard Fabienne : location du bas du logement afin de faire son métier. Madame Molisson Stéphane notifie : Local professionnel donc il faut prévoir l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Madame Delafond-Caillé Charlotte demande que Madame Gabard présente son projet.

Tranchant David : Syndicat de la Manse : balade sur Panzoult avec le CPIE de Seuilly le samedi 23 Avril 2022 à 9h30

Blanchard Charline : 11 Novembre 2021

Révision du tableau des présences : aide le 10 et 11 Novembre 2021.

Repas 54 personnes âgées

Rendez-vous 11h30

Colis de fin d'années : 68

Terrine et chocolat.

SEANCE LEVEE A 21H15

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 1^{er} décembre 2021 à 18h30
à la Mairie**